

Délégation départementale de la Corrèze

Tulle, le 16 septembre 2022

Département santé environnement

Monsieur Frédéric Boutet
7 avenue Foch
19400 Argentat

Affaire suivie par : Mathilde Rasselet / Cathy Camus
Tél : 05 55 20 42 21
Mél : ars-dd19-sante-environnement@ars.sante.fr

Objet : Réponse à votre courrier du 13 août 2022 adressé à la CADA

Monsieur,

Suite à votre courrier du 13 août 2022 adressé à la Commission d'Accès aux Documents Administratifs, je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous les éléments de réponse.

Le service santé environnement de l'ARS, en plus de la gestion des eaux destinées à la consommation humaine, assure également le contrôle sanitaire des eaux de loisirs. L'augmentation d'activité liée à la gestion des eaux de loisirs, la gestion de l'épisode intense de sécheresse auquel se trouve confronté l'ensemble du département et les effectifs contraints lors de cette même période, n'ont malheureusement pas permis à mes services de répondre à votre demande dans les délais impartis.

Vous indiquez dans votre courrier à la CADA que mes services ne souhaitent pas communiquer les résultats des mesures réalisées sur les forages de Freygnac. Or, le premier courrier de réponse de mes services, du 17 décembre 2021, présente l'ensemble des résultats disponibles à cette date. En complément des éléments précédemment transmis, vous trouverez ci-dessous l'ensemble des résultats actuellement disponibles.

Code UGE	UGE	Code installation	Type installation	Nom installation	Date prélèvement	ADET	LCUESA	ESAMTC
143	SYNDICAT DES DEUX VALLEES	675	CAP	FORAGE DE FREYGNAC F1	11/06/2021			0,07
143	SYNDICAT DES DEUX VALLEES	675	CAP	FORAGE DE FREYGNAC F1	20/07/2021			0,00
143	SYNDICAT DES DEUX VALLEES	675	CAP	FORAGE DE FREYGNAC F1	27/08/2021			0,00
143	SYNDICAT DES DEUX VALLEES	675	CAP	FORAGE DE FREYGNAC F1	11/10/2021	0,14	0,11	0,00
143	SYNDICAT DES DEUX VALLEES	675	CAP	FORAGE DE FREYGNAC F1	03/11/2021	0,13	0,06	0,00
143	SYNDICAT DES DEUX VALLEES	675	CAP	FORAGE DE FREYGNAC F1	18/11/2021	0,15	0,06	0,00
143	SYNDICAT DES DEUX VALLEES	675	CAP	FORAGE DE FREYGNAC F1	03/03/2022	0,08	0,08	0,00
143	SYNDICAT DES DEUX VALLEES	675	CAP	FORAGE DE FREYGNAC F1	23/06/2022	0,06	0,08	0,05
143	SYNDICAT DES DEUX VALLEES	675	CAP	FORAGE DE FREYGNAC F1	20/07/2022	0,07	0,04	0,00
148	SYNDICAT DES DEUX VALLEES	1871	CAP	FORAGE DE FREYGNAC F2	11/02/2019	0,08	0,10	0,05
148	SYNDICAT DES DEUX VALLEES	1871	CAP	FORAGE DE FREYGNAC F2	11/06/2021			0,01
148	SYNDICAT DES DEUX VALLEES	1871	CAP	FORAGE DE FREYGNAC F2	20/07/2021			0,01
148	SYNDICAT DES DEUX VALLEES	1871	CAP	FORAGE DE FREYGNAC F2	27/08/2021			0,01
148	SYNDICAT DES DEUX VALLEES	1871	CAP	FORAGE DE FREYGNAC F2	11/10/2021	0,11	0,02	0,01
148	SYNDICAT DES DEUX VALLEES	1871	CAP	FORAGE DE FREYGNAC F2	03/11/2021	0,13	0,03	0,01
148	SYNDICAT DES DEUX VALLEES	1871	CAP	FORAGE DE FREYGNAC F2	18/11/2021	0,15	0,07	0,01
148	SYNDICAT DES DEUX VALLEES	1871	CAP	FORAGE DE FREYGNAC F2	03/03/2022	0,08	0,06	0,01
148	SYNDICAT DES DEUX VALLEES	1871	CAP	FORAGE DE FREYGNAC F2	23/06/2022	0,07	0,07	0,01
148	SYNDICAT DES DEUX VALLEES	1871	CAP	FORAGE DE FREYGNAC F2	20/07/2022	0,06	0,06	0,01
148	SYNDICAT DES DEUX VALLEES	1870	TIP	DE FREYGNAC DE ST BAZLE	29/03/2018	0,08	0,14	0,07
148	SYNDICAT DES DEUX VALLEES	1870	TIP	DE FREYGNAC DE ST BAZLE	13/04/2018		0,12	0,07
148	SYNDICAT DES DEUX VALLEES	1870	TIP	DE FREYGNAC DE ST BAZLE	26/09/2018		0,10	
148	SYNDICAT DES DEUX VALLEES	1870	TIP	DE FREYGNAC DE ST BAZLE	17/12/2018		0,12	
148	SYNDICAT DES DEUX VALLEES	1870	TIP	DE FREYGNAC DE ST BAZLE	18/11/2021	0,14	0,05	0,00
148	SYNDICAT DES DEUX VALLEES	1870	TIP	DE FREYGNAC DE ST BAZLE	03/03/2022	0,08	0,05	0,00
148	SYNDICAT DES DEUX VALLEES	1870	TIP	DE FREYGNAC DE ST BAZLE	23/06/2022	0,07	0,05	0,00
148	SYNDICAT DES DEUX VALLEES	1870	TIP	DE FREYGNAC DE ST BAZLE	20/07/2022	0,05	0,04	0,00
148	SYNDICAT DES DEUX VALLEES	670	LDI	ST BAZLE DE L'ARCHE BOURG	04/07/2019		0,12	

Concernant ces mêmes résultats, et comme déjà indiqué dans un précédent courrier, le site du Ministère des Solidarités et de la Santé ne référence que les résultats du contrôle sanitaire au niveau des Unités de Distribution (UDI) soit au robinet des usagers. Les analyses des forages de Freygnac sont réalisées au niveau des ouvrages de captage ou au réservoir de mise en distribution, et ne sont donc logiquement pas disponibles sur le site internet.

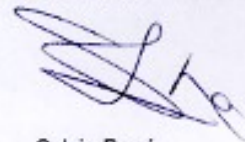
Toutefois, conformément aux dispositions du code de la santé publique, les résultats de l'ensemble des analyses sont accessibles auprès de la PRPDE (Syndicat des eaux des Deux Vallées), comme également indiqué dans notre courrier du 23 mars 2022.

Enfin, afin de répondre à vos interrogations concernant le positionnement de l'ARS vis-à-vis du SDAEP en cours, je me permets de vous préciser que les missions de mes services sont relatives au contrôle sanitaire des eaux afin de garantir une distribution d'une eau conforme aux exigences sanitaires.

Dans le cadre de l'élaboration du SDAEP de la Communauté de Communes Xaintrie Val Dordogne, l'ARS n'a pas vocation à formuler un choix, celui-ci appartient pleinement à l'ensemble des élus du territoire. Notre intervention doit uniquement permettre aux élus d'effectuer un choix éclairé en disposant de l'ensemble des éléments de contexte. Pour cela, chaque maître d'ouvrage dispose des données qualitatives des eaux distribuées.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, mes salutations distinguées.

La Directrice de la Délégation
départementale de la Corrèze,



Sylvie Boué

Copie pour information :

- Préfecture de la Corrèze
- Communauté de Communes Xaintrie Val Dordogne
- Agence de l'eau Adour Garonne, délégation de Brive
- Conseil départemental de la Corrèze
- Direction Départementale des Territoires
- CPIE de la Corrèze
- Mairie d'Argentat